

Décision de modifications exceptionnelles apportées au descriptif de module en raison de la crise du covid-19

Filière : ER – année académique 2019-2020
Intitulé du module : Formation pratique niveau III
Code : S.ER.SO.3693.F19

Dans le prolongement des informations transmises, cas échéant, par la ou le responsable, voire les responsables du module mentionné en rubrique, les modalités ci-dessous sont décidées :

MODIFICATIONS APPORTÉES :

4. Objectifs généraux d'apprentissage

Les praticiens-ne-s formateurs-trices ajustent les attentes à la situation des milieux.

5. Contenu et formes d'enseignement

Modification du contenu :

- Le contenu peut être affecté.

Forme d'enseignement : pas de modification.

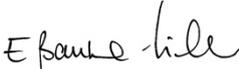
6. Modalités d'évaluation et de validation

Pas de modification.

Autres modifications

Durée réduite pour une partie des formations pratiques. Minimum 30 jours.

Lausanne, le 19 mai 2020


Elisabeth Baume-Schneider
Directrice